



Sophie URBAN – Directeur Adjoint de l'AGES



L' AGES et sa démarche vers le DD



Association de droit local créée en 1981

Objet social : création, gestion et animation d' établissements sociaux

En 2012 : 20 établissements / 500 salariés

Gestion pour le compte de mandants. Contrats allant de 3 à 5 ans

Domaine d' activité : petite enfance, enfance et personnes âgées



LE MARCHE

- Offre insuffisante en terme d' établissements d' accueil de la petite enfance
- Depuis 2004 : ouverture de crèches privées par le secteur lucratif (7% du total des berceaux)
- Les tarifs sont les mêmes que dans les crèches publiques
- Philosophie différente
- Conséquence : images de l' associatif assimilée à de l' amateurisme



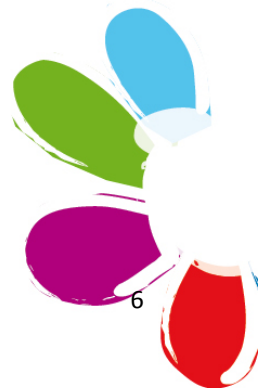
LA MISE EN CONCURRENCE

- Principe de délégation de service public
- Risque d'exploitation pour le délégataire
- Véritable mise en concurrence tous les 3 à 5 ans
- Procédure : candidature, offre
- Objectifs de gestion



LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Pas de contrainte réglementaire mais de réels moteurs existent
- Le choix de s'engager dans cette démarche est encouragée par le CA → responsabilité sociale
- Demande des pouvoirs publics



ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Management environnemental
- DD = processus d'amélioration continue
- Transformer la contrainte en opportunité



REALISATIONS

- Adhésion à Idée Alsace
- Alimentation : recherche de fournisseurs locaux et BIO
- Accompagnement par Idée Alsace dans une démarche d'achats durables
- Mise en place d'un composteur dans une crèche
- Partenariat avec l'ADEME pour l'utilisation de couches lavables dans un multi accueil
- Partenariat avec l'ARIENA pour un projet « Eco Responsable à Loisirs » dans un accueil périscolaire



Enfin, l'engagement dans le DD, contrainte ou réel choix ?

